

ASSURANCE HOMME CLÉ

La disparition soudaine, l'invalidité ou l'arrêt de travail d'un collaborateur et/ou dirigeant clé peut mettre en danger l'équilibre, voire l'existence de l'entreprise. Il en est ainsi de plus de 15 % des sociétés transmises suite au décès du dirigeant et d'1/3 des entreprises en faillite suite à la disparition d'un collaborateur indispensable. Plus qu'une couverture d'assurance, l'offre Galileo Courtage a été conçue pour assurer la pérennité de votre entreprise et pallier l'absence de celui sans lequel elle ne pourrait survivre.

 Les primes d'assurance versées sont déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise au titre des charges d'exploitation.

Le capital comme les indemnités journalières ou les frais généraux sont **versés à l'entreprise** en cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie de l'Homme clé.

LES COUVERTURES EN INCLUSION

- **Prestations Décès / Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)**
100% du capital, dans la limite de : Décès : 50 millions € par assuré - PTIA : 20 millions € par assuré.
- **Garantie provisoire en cas de décès accidentel** (Versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA à la suite d'un accident pendant l'accomplissement des formalités médicales et pour une durée de 60 jours maximum) : 100% du capital Décès toutes causes, dans la limite de 500 000 €.
- **Protection Juridique** : incluse.

LES COUVERTURES EN OPTION

- **Prestations Décès/PTIA par accident** (versement d'un capital en cas de décès ou de PTIA survenu dans les 12 mois qui suivent l'accident) : 100% du capital dans la limite de 2 millions €.
- **Incapacité Temporaire Totale (ITT)** : exonération des cotisations à compter de la fin de la période de franchise, remboursement de la cotisation d'assurance au prorata de la période d'ITT.
- **ITT Forfaitaire** (versement d'une indemnité journalière après la période de franchise pendant 365 jours) : dans la limite de 1 000 €/jour.
- **Invalidité Permanente Totale (IPT)** en cas d'invalidité égale ou supérieure à 66% : 100% du capital décès, dans la limite de 5 millions €.
- **Frais Généraux Permanents** : au choix, 150 €/jour, 300 €/jour, 450 €/jour, 600 €/jour.

L'Homme clé est une personne essentielle au bon fonctionnement de l'entreprise, et dont l'absence entraînerait une perte d'exploitation : un dirigeant, un salarié, un travailleur non salarié, ou un collaborateur cadre ou non-cadre ...

NOTRE PARTENAIRE



NOS AVANTAGES

- **Des garanties irrévocables** : quelle que soit l'évolution de l'activité et la santé de l'assuré, aucune déclaration de changement personnel n'est nécessaire.
- **Des tarifs compétitifs** et benchmarkés.
- **Une souscription rapide** (bulletin d'adhésion simplifié).
- **Un service après-vente 5j/7j** auprès de collaborateurs dédiés et disponibles via leur téléphone portable.

**Pour toutes questions,
appelez-nous au 07.83.05.56.40 !**



ASSURANCE EMPRUNTEUR

Si toute startup peut prétendre à un crédit pour financer le développement de son activité, l'obtention de ce financement auprès d'une **banque** ou **d'un fonds d'investissement (LBO)** est subordonnée à la souscription d'un contrat **d'assurance Emprunteur**. Plus qu'une couverture d'assurance, l'offre Galileo Courtage a été conçue pour sécuriser vos emprunts et projets professionnels lors de la survenance d'un événement exceptionnel (décès, invalidité...).



Intégrée dans le taux d'intérêt du crédit, l'assurance emprunteur est déductible des impôts de votre entreprise.

VOS CONDITIONS DE GARANTIES

Une capacité à assurer tous les risques

- Un capital élevé : jusqu'à 50 M€.
- Un âge avancé : souscription jusqu'à 85 ans et couverture jusqu'à 90 ans en cas de décès.
- Des assurés présentant **une ou plusieurs pathologies**,
- Des **professionnels à risques** ou des pratiquants de sport extrême.

Des garanties sur mesure

- Une **couverture immédiate** en cas de décès accidentel pendant l'étude du dossier, dès la signature de la proposition : à hauteur de 500 K€ maximum.
- **En cas de décès, de PTIA ou d'IPT** : versement du capital restant dû directement au bénéficiaire.
- **Options** atteintes disco-vertébrales et affections psychiques disponibles.
- **Possibilité d'extension de l'ITT, IPP et IPT de 65 à 70 ans**, en cas d'activité professionnelle.

NOTRE PARTENAIRE



Un contrat irrévocable

Si votre risque s'aggrave après la signature du contrat :

- Vous n'aurez **pas à le déclarer**,
- Vos cotisations **n'augmenteront pas**,
- Vos garanties **ne baisseront pas**.

**Pour toutes questions,
appelez-nous au 07.83.05.56.40 !**

NOS AVANTAGES

- **Des examens médicaux valables 1 an,**
- **Prise en charge** ou remboursement total des **frais d'examens de santé**,
- Simple questionnaire de santé **sans examen médical** jusqu'à 300 K€ pour les moins de 66 ans,
- **Des tarifs compétitifs** et benchmarkés,
- **Une souscription rapide,**
- **Un service après-vente 5j/7j** auprès de collaborateurs dédiés et disponibles via leur téléphone portable.

GALILEO COURTAGES, LE CABINET DE VOS AMBITIONS !